

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

INTERFACE EN SOINS DE SANTE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES DE LA SANTE PUBLIQUE

| |
|---|
| <p>CODE : 82 30 04 U34 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p> |
|---|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019,
sur avis conforme Conseil général**

INTERFACE EN SOINS DE SANTE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de situer les institutions de santé au sein du système politique de santé belge ;
- ◆ d'utiliser la recherche, avec un esprit critique, comme moyen de progression dans la gestion d'une équipe ou d'un service de santé ;
- ◆ de sélectionner et d'utiliser adéquatement des outils de communication à destination de l'intra et/ou de l'extra institutionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ produire une analyse réflexive concernant une problématique professionnelle en exploitant des ressources bibliographiques adéquates et les données probantes ;
- ◆ situer l'exercice de sa profession au sein du système de santé ;
- ◆ se situer au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans un contexte institutionnel de santé et dans le cadre de la prise en charge d'un patient ;
- ◆ décrire et justifier, au départ d'une situation de soin donnée, les démarches de prise en charge globale d'un patient et les principes qui les sous-tendent ;
- ◆ utiliser les fonctions informatiques de base d'un traitement de texte et d'un tableur.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

- soit un diplôme de bachelier ou de master dont la liste est définie et tenue à jour par le Gouvernement, après consultation de l'ARES (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur),
- soit un diplôme délivré en Communauté flamande ou germanophone similaire à un diplôme contenu dans la liste dont question supra,
- soit un diplôme étranger reconnu équivalent à un diplôme contenu dans la liste dont question supra.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

Au départ d'une situation professionnelle identifiée par l'étudiant, en vue d'un changement et en relation avec la fonction de cadre de santé,

- ◆ d'identifier et de situer la problématique dans ses aspects socio-politico-économiques en référence au système de santé ;
- ◆ de l'analyser en utilisant les données probantes issues de la recherche scientifique (littérature, statistiques,...) ;
- ◆ de formuler une question de recherche en lien avec la problématique ;
- ◆ de présenter les résultats d'une recherche bibliographique en lien avec la problématique ;
- ◆ de proposer un plan de recherche en lien avec le projet particulier ;
- ◆ de communiquer par écrit et oralement, en utilisant les supports informatiques adéquats, une synthèse de son projet et de sa démarche de recherche.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, l'exactitude et concision au niveau de la terminologie, des concepts et des principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'appropriier des notions, concepts et démarches en les intégrant dans son analyse,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une utilisation réfléchie des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

Au départ de situations professionnelles en relation avec la fonction de cadre de santé,

l'étudiant sera capable :

4.1. En politique et économie du système de santé

- ◆ de décrire les différents niveaux de pouvoir belges et leurs compétences respectives en matière de soins de santé ;
- ◆ de situer les différents types d'institutions de santé au sein de la politique générale de la santé en Belgique ;
- ◆ de définir les missions spécifiques des différents secteurs de soins de santé ;
- ◆ d'illustrer à l'aide de situations concrètes les cadres normatifs des différents secteurs des soins de santé et leurs répercussions sur l'organisation des institutions ;
- ◆ d'explicitier les différentes branches de la sécurité sociale en précisant leurs impacts sur la politique de santé ainsi que sur le milieu professionnel ;

- ◆ d'identifier et d'analyser les problématiques économiques et sociales relatives au secteur des soins, y compris le système de sécurité sociale dans le contexte général d'une politique sociale et sanitaire.

4.2. En statistiques appliquées au secteur de la santé

Pour des situations relatives au secteur de la santé, au départ de différents outils statistiques (tableaux, graphiques,...),

- ◆ de décrire et de distinguer les paramètres (moyenne, médiane, écart-type,...), les techniques d'échantillonnage et les outils statistiques de base (tests, estimation,...) ;
- ◆ de lire et d'extraire les données statistiques probantes ;
- ◆ de présenter, d'organiser et d'interpréter des données probantes en mettant en œuvre des outils statistiques de base ;
- ◆ de repérer les traitements statistiques mis en œuvre dans différentes publications et d'en identifier les limites scientifiques.

4.3. En méthodologie de la recherche appliquée au secteur de la santé

- ◆ de définir les différents types de recherche et leur but ;
- ◆ d'expliquer les différentes notions relatives à la réalisation d'une recherche dans le domaine de soins et de la santé ;
- ◆ de décrire les différentes étapes du processus méthodologique de la recherche ;
- ◆ de consulter de manière critique la littérature professionnelle en vue de constituer une bibliographie utilisable lors d'un travail de recherche ;
- ◆ de mener une recherche bibliographique sur une problématique professionnelle en utilisant les règles méthodologiques et les normes en vigueur pour la présentation des sources ;
- ◆ de formuler et évaluer une question de recherche à partir de l'analyse d'une problématique professionnelle.

4.4. En principes de gestion de l'information et de changements

- ◆ d'identifier et d'utiliser les moyens adéquats de gestion de l'information (supports informatiques, réunions, groupe de travail,...) ;
- ◆ de discriminer parmi les informations fournies celles qui sont pertinentes et celles qui relèvent du bruit informationnel ;
- ◆ de synthétiser les informations professionnelles en vue de les communiquer ;
- ◆ de communiquer de manière efficace des contenus informatifs en utilisant les canaux adéquats ;
- ◆ de décrire les étapes du processus de changement et les moyens à mettre en œuvre pour le réaliser ;
- ◆ d'identifier et d'analyser les facteurs et les enjeux de la résistance au changement ;
- ◆ de décrire et proposer des moyens d'action (l'écoute, la facilitation, la créativité,...) face à la gestion du changement, y compris par l'intervention.

4.5. En laboratoire de communication

- ◆ de reconnaître et de choisir les différentes méthodes de communication orale en fonction de l'objectif poursuivi ;
- ◆ d'élaborer et d'utiliser des supports adaptés à une communication orale ;
- ◆ d'utiliser un traitement de texte, un tableur et un logiciel de présentation dans le cadre de la rédaction d'un travail personnel.

5. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière à l'exception du « Laboratoire de communication » pour lequel il n'y aura pas plus de deux étudiants par poste de travail.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| 7.1. Dénomination du cours | Classement du cours | Code U | Nombre de périodes |
|---|---------------------|--------|--------------------|
| Politique et économie du système de santé | CT | B | 24 |
| Statistiques appliquées au secteur de la santé | CT | B | 30 |
| Méthodologie de la recherche appliquée au secteur de la santé | CT | B | 40 |
| Principes de gestion de l'information et de changements | CT | B | 28 |
| Laboratoire de communication | CT | S | 22 |
| 7.2. Part d'autonomie | | P | 36 |
| Total des périodes | | | 180 |